

Centre d'action bénévole
des Moulins

Repère-Âge



Les Moulins

Formation du citoyen-repère

Le programme **Repère-Âge Les Moulins** vise à mobiliser et à impliquer la communauté afin d'assurer une présence bienveillante dans le milieu de vie des personnes âgées.

L'objectif de ce programme est de favoriser le mieux-être des personnes âgées en prévenant les situations de vulnérabilité.

Cette formation vise à sensibiliser et à outiller les citoyens afin qu'ils puissent reconnaître les indices de vulnérabilité et de perte d'autonomie chez les personnes âgées.

Objectifs du programme

Maintenir les personnes âgées dans leur milieu de vie le plus longtemps possible;

Soutenir les personnes âgées lors des difficultés qu'elles peuvent rencontrer;

Mobiliser la population quant à son pouvoir d'action en matière de soutien à l'autonomie et à la prévention d'abus et de maltraitance;

Accompagner et orienter les personnes âgées vers les services les plus appropriés à leur situation.



NOTE : L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Rôle du citoyen-repère

Le citoyen-repère fait partie des premières mailles du filet de sécurité autour de l'aîné.

Son rôle est de repérer, dans son milieu de travail, son milieu d'implication ou son milieu de vie, les personnes âgées présentant des indices de pertes d'autonomie ou encore, qui semblent vivre une situation difficile affectant leur qualité de vie.

Être citoyen-repère, c'est :

CONNAÎTRE les indices de vulnérabilité et de perte d'autonomie.

RECONNAÎTRE les indices de vulnérabilité afin d'être en mesure d'intervenir avant que la situation ne s'envenime.

AGIR de façon adéquate et bienveillante afin de favoriser une prise de contact efficace dans le but de référer la personne âgée à l'intervenante de milieu responsable du programme **Repère-Âge Les Moulins** au Centre d'action bénévole Les Moulins.

En référant un aîné en difficulté, le citoyen-repère l'aidera à maintenir son autonomie, à améliorer sa qualité de vie et à demeurer plus longtemps à domicile, le cas échéant.

En acceptant d'être référée au programme, la personne âgée pourra alors bénéficier d'un accompagnement personnalisé et ainsi, être orientée vers les services et les ressources appropriés à sa situation et à ses besoins.

Qu'est-ce qu'une situation de vulnérabilité

C'est un ensemble de facteurs ou de contextes de vie qui fragilise la personne âgée : par exemple, un problème de santé, une séparation, la perte d'un proche, une précarité financière ou une transition de vie comme un déménagement.

Comment identifier la perte d'autonomie

La perte d'autonomie se définit par l'impossibilité pour une personne d'effectuer par elle-même certaines activités habituelles de la vie quotidienne : par exemple, préparer ses repas, se laver, se vêtir, faire ses courses.

CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE

Le premier rôle du citoyen-repère est de **connaître** les indices de vulnérabilité et de perte d'autonomie afin de pouvoir les **reconnaître** chez une personne âgée en difficulté.



Perte de bonnes **habitudes alimentaires** ou perte de poids



Difficulté avec **la conduite automobile**



Déplacements difficiles avec ou sans appareil



Hygiène déficiente (corporelle, vestimentaire, résidentielle)



Habillement inapproprié (ex. en pantoufles et sans manteau à l'extérieur, en hiver)



Faible revenu ou vivant dans des conditions de **pauvreté**



Isolement social (sans famille proche, sans réseau social)



Isolement géographique (endroit isolé, sans voisin, ni service)



Perte de mémoire
Discours répétitif



Prise inégale de médicament (oubli ou en double)



Possibilité d'abus financier ou autre



Déficiences sensorielles et physique (cécité, surdité, paralysie)



CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE

LA TÊTE

Les atteintes cognitives

- Perte de mémoire
- Confusion, désorientation
- Répétitions fréquentes
- Jugement altéré
- Désinhibition : moins de pudeur, de réserve dans son comportement

LE COEUR

L'aspect social et affectif

- Tristesse et pleurs
- Dépression
- Isolement social
- Deuil
- Perte d'intérêt pour les choses habituellement appréciées

L'ENVIRONNEMENT

Le milieu de vie

- Situation possible d'abus et de maltraitance physique, psychologique, financière, sexuelle, etc.
- États négligés des lieux

LE CORPS

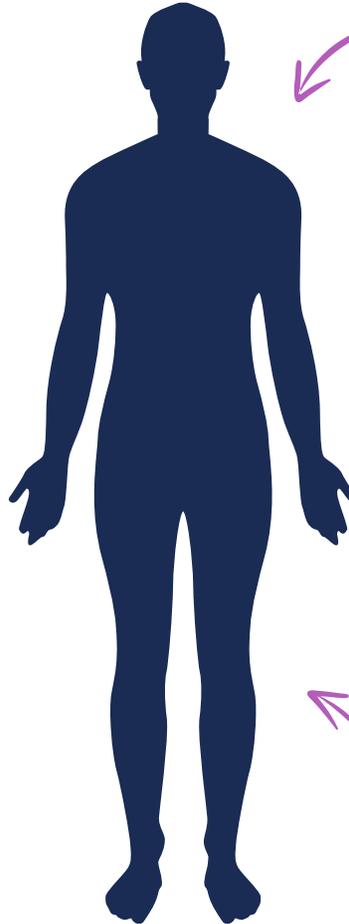
L'aspect général et nutritionnel

- Perte de poids
- Fatigue
- État négligé
- Diminution de la vision ou de l'audition et des capacités physiques
- Surconsommation d'alcool ou de drogues

LES JAMBES

L'aspect moteur

- Perte d'équilibre
- Chutes
- Difficulté à rester debout longtemps
- Difficulté à marcher sur de longues distances
- Essoufflement



Le second rôle du citoyen-repère est de **reconnaître** les indices chez une personne âgée en situation de vulnérabilité afin d'être en mesure d'intervenir avant que la situation ne s'envenime.



Important : Si une personne âgée démontre un besoin d'assistance immédiate, communiquez sans délai avec le 911.

Vous avez repéré une personne âgée qui présente des **indices** de perte d'autonomie ou qui semble vivre une situation difficile ?

PRÉSENTEZ-VOUS à la personne âgée en tant que citoyen-repère et parlez-lui du programme Repère- Âge Les Moulins.

INFORMEZ-LA que le service est gratuit et confidentiel, qu'il a pour but de l'aider à demeurer à son domicile le plus longtemps possible et/ou de lui venir en aide si elle vit une situation personnelle difficile. Il n'est pas nécessaire de lui dévoiler les indices de vulnérabilité et de perte d'autonomie observés chez elle afin d'éviter de l'humilier et de créer une résistance.

DEMANDEZ-LUI si vous pouvez la référer à l'intervenante de milieu. Elle prendra contact avec la personne âgée par téléphone. Elle pourra alors faire le tour de la situation et établir les services qui pourraient répondre à ses besoins. Précisez-lui qu'elle est libre d'accepter ou de refuser les services proposés en tout temps.

LISEZ-LUI le formulaire d'autorisation de divulgation d'informations se trouvant dans le dépliant. Certaines personnes ont de la difficulté à lire et/ou écrire. Assurez-vous qu'elle comprenne bien les informations.

SI LA PERSONNE ÂGÉE ACCEPTE d'être référée, le citoyen-repère doit :

- Remplir la partie détachable du dépliant comprenant le formulaire d'autorisation de divulgation des informations ET la grille d'observation sur la personne âgée;
- Faire signer le formulaire d'autorisation de divulgation d'informations à la personne âgée;

Sa signature autorise le citoyen-repère à divulguer ses informations au programme **Repère-Âge Les Moulins** du Centre d'action bénévole des Moulins.

Le citoyen-repère n'est pas autorisé à référer la personne âgée dans son consentement écrit.

Conserver la partie détachable et remettre le reste du dépliant à la personne âgée;

Acheminer la partie détachable du dépliant dûment rempli et signé à **Repère-Âge Les Moulins** :

@ : intervenanteitmv@cabdesmoulins.org
 Tél : 450-964-9898 poste 231
 Cell : 438-520-6823
 298, rue Joseph-Guay, Terrebonne J6W 4S3

Une fois la partie détachable acheminée à l'intervenante de milieu du CAB des Moulins, celle-ci communiquera avec la personne âgée et identifiera ses besoins afin de l'accompagner dans ses démarches vers les services appropriés.

SI LA PERSONNE ÂGÉE REFUSE d'être référée, le citoyen-repère lui remet le dépliant du programme et l'invite à contacter l'intervenante de milieu au besoin.

LE CITOYEN-REPÈRE, UNE PERSONNE DE CONFIANCE !

Offrir son aide à une personne âgée en difficulté n'est pas toujours facile. La crainte de se tromper, de l'insécuriser, de la brusquer, d'être perçu comme un intrus et essayer un refus de la part de la personne âgée pourrait vous faire hésiter à passer à l'action.

Osez aborder la personne âgée car votre intervention pourrait l'aider à obtenir les services dont elle aurait besoin pour améliorer sa qualité de vie.

